

# 21 degrés de liberté – 05

*Hier nous pouvions facilement rencontrer qui nous voulions physiquement de façon privée et être à l'abri des oreilles indiscrètes si nous l'avions décidé. C'est devenu presque impossible aujourd'hui dans l'espace numérique.*

*Voici déjà le 5<sup>e</sup> article de la série écrite par [Falkvinge](#). Le fondateur du [Parti Pirate suédois](#) s'attaque aujourd'hui à la question de notre liberté de nous réunir et échanger en ligne sans être pistés.*

*Le fil directeur de la série de ces 21 articles, comme on peut le voir clairement dans les [épisodes précédents](#) que nous vous avons déjà livrés, c'est la **perte de certaines libertés** dont nous disposions encore assez récemment, avant que le passage au tout-numérique ne nous en prive.*

## Mais où est donc passée la liberté de réunion ?

Par [Rick Falkvinge](#), source : [Private Internet Access](#)

*Traduction Framalang : redmood, Penguin, mo, draenog, goofy et 2 anonymes*

**Nos parents, dans leur monde analogique, avaient le droit de rencontrer qui ils voulaient, où ils voulaient, et de discuter de ce qu'ils voulaient, sans que le gouvernement n'en sache rien. Nos enfants du monde numérique<sup>1</sup> ont perdu ce droit, simplement parce qu'ils utilisent davantage d'outils modernes.**



De nombreuses activités de nos enfants ne se déroulent plus en privé, car elles ont *naturellement* lieu sur le net. Pour les personnes nées à partir de 1980, faire la distinction entre activités « hors-ligne » et « en ligne » n'a pas de sens. Là où les personnes plus âgées voient « des gens qui passent tout leur temps avec leur téléphone ou leur ordinateur », les plus jeunes voient un moyen de *socialiser*, à l'aide de leur téléphone ou de leur ordinateur.

Il s'agit là d'une distinction essentielle que nos aînés ont du mal à comprendre.

Peut-être qu'une anecdote à propos de la génération précédente pourra encore une fois mieux illustrer le propos : les parents de nos parents se plaignaient déjà que nos parents parlaient avec leur téléphone, et non avec une autre personne grâce au téléphone. Ce que nos parents voyaient comme un moyen d'entretenir un contact social (à l'aide des lignes téléphoniques analogiques de l'époque), était vu par leurs propres parents comme une obsession pour un outil. Rien de nouveau sous le soleil...

Cette socialisation numérique, toutefois, peut être limitée, elle peut être... soumise à autorisation. Au sens où une tierce personne (entité) doit donner son accord pour que vous et vos amis puissiez établir le contact social qui vous convient, ou même établir un lien social quel qu'il soit. Les effets du réseau sont forts et génèrent une pression qui se concentre sur quelques plates-formes où tout le monde se retrouve. Lesdites plates-formes sont des services privés qui peuvent donc dicter toutes les conditions d'utilisation qu'ils souhaitent sur la façon dont les gens peuvent se rassembler et entretenir leurs liens sociaux – pour les milliards de personnes qui se retrouvent ainsi.

Un exemple, pour illustrer tout cela : Facebook utilise des valeurs américaines dans les rapports sociaux, pas des valeurs universelles. Être totalement contre toute forme de nudité, même la plus discrète, tout en acceptant les discours haineux n'est pas quelque chose qui se fait partout dans le monde ; c'est propre aux Américains. Si Facebook avait été développé en France ou en Allemagne, et non aux États-Unis, la nudité sous toutes ses formes aurait été la bienvenue dans un cadre artistique et une culture de « corps libre » (*Freikörperkultur*) ainsi qu'une manière parfaitement légitime de créer des liens sociaux, mais la moindre remise en cause d'un génocide aurait donné lieu à un bannissement immédiat et à des poursuites judiciaires.

Ainsi, en utilisant simplement le très connu Facebook comme exemple, toute manière non-américaine de créer des contacts sociaux est totalement bannie dans le monde entier, et il est extrêmement probable que les personnes qui développent et travaillent pour Facebook n'en ont pas conscience. D'ailleurs la liberté de réunion n'a pas été limitée seulement dans le cadre d'Internet, mais aussi dans notre bon vieux monde analogique, où nos parents avaient l'habitude de traîner (et le font encore).

Vu que les gens sont constamment géolocalisés, comme nous

l'avons vu [dans le billet précédent](#), il est possible de croiser les positions de plusieurs individus et d'en déduire qui parlait à qui, et quand, alors même qu'il s'agissait d'un échange en face à face. Si je regarde par la fenêtre de mon bureau en écrivant ces lignes, le hasard fait que les vieux quartiers de la Stasi en face de l'Alexanderplatz dans l'ancienne partie Est de Berlin se trouvent dans mon champ de vision. C'était un peu comme l'Hôtel California ; les personnes qui y entraient avaient tendance à ne plus jamais en ressortir. La Stasi espionnait aussi les gens afin de savoir qui discutait avec qui, mais cela nécessitait beaucoup d'agents pour suivre en filature et photographier ceux qui se rencontraient pour se parler. Il y avait donc une limite économique dans la manière dont les gens pouvaient être suivis au-delà de laquelle l'État ne pouvait se permettre d'augmenter la surveillance. Aujourd'hui, cette limite a totalement disparu, et tout le monde peut être pisté à tout moment.

Êtes-vous réellement libre de vous réunir, quand le simple fait d'avoir fréquenté une personne – dans la réalité, peut-être avez-vous seulement passé un peu de temps à proximité de celle-ci – peut être retenu contre vous ?

Voici encore un exemple pour illustrer cela. Dans une des fuites d'informations majeures récentes, il n'est pas important de savoir laquelle, il se trouve qu'un lointain collègue à moi avait fêté un gros événement en organisant une grande fête, qui s'est déroulée à proximité du lieu où des documents étaient en train d'être copiés, il n'en savait rien et la proximité des lieux n'était qu'une coïncidence. Des mois plus tard, ce même collègue participait à la couverture journalistique de la fuite de ces documents et de la vérification de leur véracité, toujours dans l'ignorance de leur provenance et du fait qu'il avait organisé sa grande fiesta dans un lieu très proche de celui dont les documents étaient issus.

Le gouvernement, en revanche, avait parfaitement conscience de

cette proximité physique ainsi que de l'implication du journaliste dans le traitement des documents et a émis non pas un, mais deux mandats d'arrêt à l'encontre de ce lointain collègue, sur la base de cette coïncidence. Il vit maintenant en exil hors de Suède et n'espère pas à être autorisé à rentrer chez lui de sitôt.

La vie privée, jusqu'au moindre de vos déplacements, demeure de votre responsabilité.